

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 30 octobre 2015 à 20h30**

Etaient présents : Mmes Chantal BEAUFILS - Danielle LOPES - Céline BATTE -
Chrystelle GUILLAUME -
Mrs Philippe LAVANDIER - Ludovic MEUNIER -
Alain CAUDAL - J.Philippe HUTIN - Romuald LUZY -
Christophe JOVANI - Gérard LEPEN - Jérôme DUHANOT

Absents excusés : Mme Isabelle CASTRO-DESMEDT
Mrs Mickael MONMUSSON (pouvoir à Ch. BEAUFILS)
J.Luc VARLET (pouvoir à Ph. LAVANDIER)

Absent : //

Secrétaire de séance : J.Ph. HUTIN

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.
Approbation à l'unanimité du compte rendu de réunion du 25/09/2015.
(erratum sur le verbe établir).

Ordre du jour :

- **Décision modificative - Transfert de crédits (délibération 2015-51)**
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :
DECIDE de procéder à la modification des crédits du budget « M14 » 2015
au moyen des transferts suivants :
. Section d'exploitation :
Chapitre 022 - Dépenses imprévues - 919,- €
à
Chapitre 014 - article 73925 F.P.I.C. + 919,- €
(Fonds de Péréquation des recettes fiscales
Intercommunales & Communales.
- **Décision modificative - Transfert de crédits (délibération 2015-52)**
Le Maire demande au Conseil municipal de procéder à une décision
modificative des budgets 2015 « M14-M49 », si besoin avant le 15/12/15.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :
AUTORISE le Maire d'effectuer des décisions modificatives des budgets
« M14-M49 ».
CHARGE le Maire de faire un compte rendu des décisions modificatives
lors de la prochaine réunion du Conseil municipal qui aura lieu le 27/11/15.
- **NOEL 2015 - Classes maternelle & primaire (délibération 2015-53)**
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :
DECIDE de porter à 12,- € par enfant la participation de Noël 2015, soit :
. Classe de Mme SELLEMENT « maternelle » 12,- € x 23 enfants = 276,- €
. Classe de Mme DELIANT « primaire » 12,- € x 23 enfants = 276,- €
CHARGE le Maire d'établir les mandats au chapitre 65 - article 65736 du
Budget « M14 » 2015 pour un montant total de 552,- €.
- **Décision modificative - Transfert de crédit (délibération 2015-54)**
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :
DECIDE de procéder à la modification des crédits du budget « M49 » 2015
assainissement au moyen des transferts suivants :
. Section d'exploitation :
Dépenses : article 6811/042 - Dotations aux amortissements
sur immobilisations incorporelles & corporelles + 2 513,- €
article 6156 Maintenance - 1 159,- €

Recettes : article 778/042 - autres produits exceptionnels + 1 354,- €

. **Section d'investissement :**

Dépenses : article 281562/040 - service assainissement	+ 1 354,- €
Article 2315/0NA - Installations, matériel & Outillage techniques	+ 1 159,- €
Recettes : article 29031/040 - Frais d'études	+ 1 543,- €
Article 28121/040 - Terrain nus	+ 970,- €

- **CONVENTION DE MISE EN ACCESSIBILITE DES POINTS D'ARRET DE TRANSPORT (délibération 2015-55)**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Transports ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU la délibération de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois en date du 17 juin 2015 adoptant le Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'Accessibilité Programmée « S.D.A.-A. d'A.P. » des transports de la C.A.A. ;

VU la délibération de la Commune en date du 25 septembre 2015 autorisant son Maire à cosigner le S.D.A.-A. d'A.P. des transports de la C.A.A. ;

CONSIDERANT que la C.A.A. a adopté le 17 juin 2015 un S.D.A.-A. d'A.P. comporte, pour certains points d'arrêt prioritaires, les engagements pris par la Commune pour réaliser les aménagements nécessaires à la mise en accessibilité qui lui incombent et les cofinancements correspondants ;

CONSIDERANT que la Commune, en tant que gestionnaire de la voirie, est maître d'ouvrage des travaux de mise en accessibilité des points d'arrêt situés sur son domaine public ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer toute convention ayant pour objet la réalisation de travaux de mise en accessibilité d'un ou de plusieurs points d'arrêt de transport relevant du domaine communal en contrepartie d'un fonds de concours de la C.A.A, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité.

- **Points sur les travaux en cours :**

. EGLISE : Chauffage au sol en cours de finition.

. C.P.I. : Nivellement du sol terminé. Rendez-vous de chantier le 02/11

. R.N.77 : Repose des bornes de sécurité suite accident.

- **Local actuel du C.P.I.**

. diagnostic établi par le bureau d'études DELELIGNE,

. Evaluation du bâtiment en cours par France Domaine.

- **Futur Centre de Première Intervention « C.P.I. »**

. Coût de la construction du bâtiment H.T. 189 788,- €

. Conseil Départemental, subvention 2012 renouvelée = 41 705,- €

. Communauté de l'Auxerrois - fond de concours 2016 = 30 000,- €

. ETAT -enveloppe parlementaire 2012 - = 2 500,- €

. Journée « ANIMALIA » = 2 500,- €

. Contrat de canton 2013 = 37 500,- €

. Total des subventions environ 60% = 114 205,- €

- **Voirie « Voie Romaine » « Merry » & divers**

Sécurisation H.T. = 14 942,- €

Subventions :

Conseil départemental « amende de police » = 6 320,77 €

ETAT-enveloppe parlementaire 2014- = 5 200,00 €

3.../...3

- **P.L.U. « Plan Local d'Urbanisme »**

Maintenant que les études sont quasiment finalisées :

- P.A.D.D. « Projet d'Aménagement & de Développement Durables »
- Prescriptions réglementaires
- O.A.P. « Orientations d'Aménagement et de Programmation »
- Plans de zonage

Nous allons pouvoir envoyer les pièces du dossier aux personnes publiques dans le cadre de leur association. En fonction, nous verrons s'il est nécessaire d'organiser une réunion de travail avec elles.

Nous allons leur laisser un laps de temps suffisant pour qu'elles puissent nous faire un retour ; à la suite de quoi nous pourrons programmer l'arrêt du projet en Conseil municipal et organiser une enquête publique.

Ces documents sont à la disposition des habitants avec le registre.

- **CIMETIERE**

Aménagement d'un ossuaire dans la reprise de la chapelle abandonnée.

Columbarium :

Reprise de quelques concessions abandonnées et des parcelles non vendues vers le columbarium pour :

- prévoir des Cases pour 2 urnes, vu que les quatre cases sont prises.
- prévoir des Cavurnes 80x80x1m pour des urnes.

Jardin du souvenir :

- équipement pour l'inscription de l'identité des personnes.

Un arrêté sera établi pour interdire les visiteurs de faire rentrer leur chien dans notre cimetière.

- **DIVERS**

- Je vous invite à la **Cérémonie du 11 novembre à 11h00 « Place de l'Eglise »** en présence des élus, des élèves du CM1/CM2, de leur professeur et des Sapeurs-Pompiers.

Vin d'honneur à la salle communale - 5, Rue Gratto.

- **Repas des Aînés le 15 novembre au restaurant « le Soleil d'Or ».** J'en profite pour informer les jeunes retraités de 65 ans et plus que l'invitation à ce repas n'est pas un signe de vieillesse mais de convivialité, d'échanges intergénérationnels et d'amitié.

- **Elections régionales les dimanches 06 et 13 décembre de 08h00 à 18h00 dans la salle communale -5, Rue Gratto.**

- **Je rappelle** que la cour devant la Salle Communale est un endroit paysager et non un parking, veuillez stationner à l'arrière du bâtiment (règlement affiché à l'intérieur & à l'extérieur de la salle) et remis en main propre lors de la location.

Séance levée à 23h00
Prochaine réunion le 27/11/15



Le Maire

Chantal BEAUFILS